



## **Captures - Protocole de soumission et d'évaluation d'un dossier**

**Le processus de soumission d'un dossier thématique à la revue *Captures* s'étend globalement sur un an et comporte trois grandes étapes bipartites.**

L'emploi par défaut du masculin et du singulier ne présume ici ni du genre ni du nombre des personnes impliquées.

<b>Le responsable du dossier</b>	<b>Le comité de rédaction de <i>Captures</i></b>	<b>Étape</b>
<p>Dépose un avis d'intention de 500 mots à <a href="mailto:revuecaptures@gmail.com">revuecaptures@gmail.com</a>, pour manifester formellement son intérêt de publier un dossier de huit à dix contributions d'au plus 5000 mots chacune dans <i>Captures</i>.</p> <p>L'avis d'intention inclut une brève présentation et problématisation du thème choisi ainsi qu'une liste des contributeurs pressentis et, si possible, des résumés des contributions envisagées.</p>	<p>Se rencontre deux fois l'an (en avril et octobre) pour colliger et évaluer ces initiatives, puis y répondre avec commentaires en vue de l'étape suivante, celle de la proposition de dossier.</p> <p>1 mois</p>	<b>1</b>
<p>Dispose, sur réception des commentaires du comité de rédaction, de deux mois pour soumettre une proposition de dossier en bonne et due forme. Celle-ci esquisse la problématique de façon approfondie, délimite le corpus, les objectifs poursuivis, la méthodologie privilégiée et les enjeux théoriques tout en les liant à la politique éditoriale de la revue.</p> <p>La proposition inclut, en plus de cette présentation raisonnée du thème choisi, la liste des contributeurs pressentis (avec notice biobibliographique et résumé de la contribution envisagée) et l'échéancier prévu pour la production du dossier intégral.</p> <p>2 mois</p>	<p>Dispose d'un mois pour évaluer la proposition de dossier et faire connaître son avis (favorable ou non) au responsable. Un avis favorable suppose un engagement réciproque des parties à réaliser le projet.</p> <p>Le comité de rédaction peut, le cas échéant, formuler ses recommandations ou réserves en vue de l'étape suivante, le dépôt du dossier complet.</p> <p>1 mois</p>	<b>2</b>
<p>Dispose d'une période allant de six à neuf mois pour déposer un dossier complet.</p> <p>Le dossier complet soumis pour l'évaluation par des pairs comprend entre huit et dix contributions, d'un maximum de 5000 mots chacune, des contenus médiatiques (images, illustrations, photos, vidéos, etc.), un texte de présentation du dossier. Les contenus médiatiques devront être libres de droits.</p> <p>6 à 9 mois</p>	<p>Soumet chacune des contributions proposées à l'évaluation par les pairs à double insu. Un à deux mois sont accordés aux pairs pour effectuer l'expertise, selon l'échéancier.</p> <p>1 à 2 mois</p>	<b>3</b>



## Notes

Les contributions acceptées telles quelles paraissent lors du lancement du numéro.

Celles acceptées avec corrections mineures sont retournées au responsable du dossier pour ajustements immédiats (à l'intérieur de deux ou trois semaines) et paraissent lors du lancement du numéro.

Celles acceptées avec corrections majeures feront éventuellement l'objet d'une publication différée, postérieure à celle du dossier, si approuvées après réévaluation.

Les contributions refusées par les pairs ne paraîtront pas dans *Captures*.

Chaque dossier thématique publié dans *Captures* compte entre huit et dix contributions inédites (n'ayant jamais été publiées, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit), d'un maximum de 5000 mots chacune. Chacune est illustrée de plusieurs contenus médiatiques libres de droits (images, vidéos, fichiers audio) comprenant au minimum une image numérique fixe (photographie, dessin, peinture, gravure, etc.)

De plus, chaque dossier thématique paru dans les pages virtuelles de *Captures* inclut une section de « Contrepoints » rassemblant une série de propositions artistiques ou littéraires en dialogue avec le thème ou les articles proprement dits du dossier. Un Contrepoint comprend un court texte introductif et la ou les œuvres aptes à nourrir ou élargir la réflexion, les perspectives.

Le responsable d'un dossier accepté par le comité de rédaction de *Captures* s'engage à respecter le projet soumis à la revue, à fournir un dossier semblable à celui qui a été proposé et accepté, ainsi qu'à produire les documents et images requis pour la date convenue.

Le responsable d'un dossier s'engage également à promouvoir, au sein de ses réseaux institutionnels, professionnels ou autres, la parution du numéro mettant en vedette son dossier. À cet effet, il fournira à *Captures*, pour faciliter cette promotion, une liste d'éditeurs, de départements ou de revues, bref d'intervenants « du milieu », intéressés au thème ou spécialisés dans les études du même acabit.

En contrepartie, la revue s'engage, vis-à-vis du responsable, à fournir le soutien technique et logistique nécessaire à la réalisation du dossier et éventuellement à suggérer des collaborations soumises directement à la revue.

Les auteurs sont tenus de respecter le protocole de rédaction de la revue, accessible ici : <http://revuecaptures.org/protocoles>